

## Note technique : pose d'anneaux aux truies bio

*La présente note a pour objectif de présenter à l'INAO les constats techniques de plus de 2 ans d'interdiction de pose d'anneau au groin des cochons certifiés bio. Ce document, auquel à participé l'ITAB en tant qu'institut technique de référence, vise à apporter des éléments objectifs à une discussion réglementaire qu'il est nécessaire de réouvrir. Notre analyse nous amène à considérer que la pose d'anneau par dérogation est à la fois nécessaire et défendable sur le plan réglementaire.*

### Rappels de la réglementation

#### (1) Les bases réglementaires de l'interdiction de l'anneau

Le règlement bio (RCE 834/2007) rappelle de nombreuses fois que les besoins physiologiques et comportementaux des animaux certifiés bio doivent être respectés. Plus spécifiquement pour les porcs, l'article 11 du RCE 889/2008 indique explicitement que « *les aires d'exercice permettent aux porcins de satisfaire leurs besoins naturels et de fouir. Aux fins de cette dernière activité, différents substrats peuvent être utilisés.* »

Dès lors, et sur la base de cette analyse réglementaire, le CNAB a décidé en décembre 2017 d'ajouter la phrase suivante au Guide de lecture : « *La pose d'anneaux dans le nez des cochons (truies ou porcs charcutiers) est interdite.* »

Depuis lors, de nombreuses remontées de terrain ont mis au jour les effets négatifs, dans certains contextes spécifiques, de cette évolution réglementaire sur la santé, le bien-être et l'hygiène des animaux. Ces aspects sont détaillés dans la suite du présent document.

#### (2) Bases réglementaires pour l'ouverture d'une dérogation

##### Réglementation générale

Dans la réglementation générale, l'arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs interdit la pose d'anneau, sauf pour les systèmes plein-air. La spécificité du système plein air est donc implicitement reconnue par cette souplesse de la réglementation générale.

Cependant, l'agriculture bio devant respecter « des normes élevées en matière de bien-être animal », il est nécessaire d'apporter des garanties supplémentaires pour les animaux certifiés bio.

##### Réglementation bio

L'article 18 du règlement 889/2008 précise les conditions dérogatoires de mutilations/interventions sur les animaux certifiés bio. Cet article dispose que :

1. Ces opérations ne doivent pas être effectuées systématiquement
2. Elles ne peuvent être autorisées qu'au cas par cas
3. Elles doivent être justifiées par des enjeux de santé, d'hygiène, de bien-être des animaux ou de sécurité des travailleurs

En outre, le règlement précise qu'une prise en charge de la douleur est obligatoire et que les opérations doivent être effectuées à un âge approprié, et par du personnel qualifié.

Les éléments techniques exposés dans le présent document nous semblent établir clairement que la pose d'anneau est, dans certains cas, justifiée réglementairement. Il nous semble dès lors nécessaire d'ouvrir aux éleveurs la possibilité de recourir à une dérogation individuelle, qui ne serait accordée que dans la mesure où l'organisme certificateur considère que la justification apportée par l'éleveur est recevable.

En outre, la prise en charge de la douleur sera évidemment nécessaire, comme pour toute mutilation pratiquée en agriculture biologique. Cela différenciera ainsi la mutilation pratiquée en bio de la mutilation pratiquée en plein air conventionnel, qui ne prévoit pas de prise en charge de la douleur.

Dans le futur règlement bio, un nouveau principe général, la « préservation des éléments de paysage naturels » justifie également selon nous le recours à l'anneau dans certains contextes spécifiques.

### **Réglementation biosécurité**

Suite à l'adoption de l'arrêté ministériel du 16/10/2018, qui définit le cadre réglementaire de la lutte contre la Peste porcine africaine (PPA), l'instruction technique DGAL/SDSPA/2019-389 décrit les dispositifs techniques permettant d'assurer l'absence d'intrusion de sangliers dans les exploitations et de contact direct avec les porcs domestiques. La plupart des parcs plein-air bio devront s'équiper, à l'horizon 2021, de clôtures « renforcées » impliquant des investissements lourds, notamment en zone de montagne.

Les éléments techniques exposés ci-après nous semblent établir que le bouclage des truies facilite grandement la mise en place de ces infrastructures de protections, et qu'au contraire (comme l'indique un rapport de la DSV joint à ce document), l'absence de bouclage compromet leur efficacité.

## Problématique actuellement rencontrée du fait de l'interdiction de la pose d'anneaux au groin des truies

A l'origine, la pose d'anneaux n'était effectuée que pour des truies en plein-air, par choix des éleveurs qui considéraient cela comme indispensable au bon fonctionnement du naissage plein-air. En effet, la pose d'anneau est une opération délicate et potentiellement dangereuse qui n'est effectuée que lorsqu'elle est nécessaire. Cette pose n'était donc pas réalisée de manière systématique, les truies en bâtiments n'en ayant *de facto* pas besoin car elles sont élevées sur des aires paillées (sol dur).

Cette partie repose sur des consultations de vétérinaires, technicien de groupements, témoignages d'éleveurs et recherches bibliographiques.

Les principaux problèmes engendrés par l'absence d'anneau sont l'augmentation de la destruction du couvert végétal, la dégradation du bien être des truies et porcelets, la multiplication des risques sanitaires, la non maîtrise de la biosécurité des parcs, en lien avec le fouissage des animaux. L'intérêt de la pose d'anneau pour limiter la destruction du couvert a été démontré dans des études précédentes (Ogel, 1995 ; Erisken et al, 2006), ainsi que pour limiter la création de fosses (Horrell et al, 2001). La pose d'anneau diminue, mais ne supprime pas le comportement naturel de fouissage par les truies (Horrell et al, 2001 ; Erisken et al, 2006a)



Figure 1. Fouissage par des truies avec anneau

En particulier, pendant les épisodes pluvieux, l'état des parcs peut devenir très fortement dégradé. Il est difficile de définir des types de sols et/ou des climats pour lesquels le risque est limité, dans la mesure où cette destruction excessive peut-être observée dans différents contextes (Grand-ouest, Corse, Rhône-Alpes) avec un impact de la saison (risque plus élevé en hiver ; Erisken et al, 2006a) et de la pluviométrie. Le principal levier (autre que la pose d'anneau) pour limiter le risque de dégradation est une augmentation importante des surfaces disponibles (au-delà de la réglementation) et une rotation des parcs. Cependant, si cette pratique peut limiter le risque dans des contextes favorables (périodes à faible pluviométrie et sols filtrants), ce n'est pas toujours suffisant lors d'épisodes à

pluviométrie élevée. La destruction des parcs à un instant  $t$  rend parfois impossible le déplacement des cabanes, nécessaire pour gérer une rotation des parcs.

**Pour les élevages où une destruction excessive est constatée, les impacts négatifs sont multiples.**

### (1) Impact sur le bien-être animal

La destruction du couvert végétal et la création de fosses, peut engendrer des conditions d'élevage négatives pour le bien-être animal. En effet, la présence d'eau stagnante et la difficulté pour l'éleveur d'accéder aux cabanes rend plus difficile le paillage par les éleveurs, ce qui diminue fortement le confort des truies et des porcelets (froid et humidité).



*Figure 2. Difficulté d'accès à la cabane*

Il peut en résulter des problèmes accrus de boiteries pour les truies, en particulier, si le sol est amené à geler ces boiteries peuvent devenir chroniques. La conséquence de ces boiteries est de baisser la capacité de déplacement des animaux pour aller boire et manger.

Par ailleurs, une augmentation de la mortalité des porcelets peut-être observée dûe, soit à leur inconfort, soit à une augmentation des écrasements résultants de la situation d'inconfort des truies. Il a été démontré (Berger, 1997) que la dégradation du couvert végétal augmente la mortalité des porcelets (écrasements) en naissance plein-air (augmentation du ruissellement et de l'humidité dans les cabanes pendant les naissances).



Figure 3 Exemples de truies qui « pataugent » dans la boue

## (2) Impact sanitaire

La présence d'eau stagnante induite par la présence de fosses augmente le risque de **panaris** pour les truies et génère des boiteries.



Figure 4. Présence de flaques d'eau dans des parcs

Pour lutter contre les diarrhées néonatales, les principales mesures de prévention effectuée par les éleveurs consistent à déplacer les cabanes des truies allaitantes afin de les curer, effectuer un vide sanitaires sur les parcs et assurer un paillage régulier pour que les porcelets soient au sec. Lorsque la destruction des parcs rend impossible le déplacement des cabanes, faute d'accessibilité pour les engins agricoles, ou si le paillage par l'éleveur ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions, les porcelets sous la mère se retrouvent dans des conditions dégradées favorisant fortement le risque de diarrhées et des sur-mortalités.

La présence de flaques d'eau croupies peut générer des infections urinaires si les truies s'y abreuvent et augmente les risques liés à la leptospirose.

On observe aussi une proportion important d'infection de nombril, il faut des cabanes avec un sol sec, bien paillé sans présence de germe pour obtenir une bonne cicatrisation du cordon.



*Figure 5. Création de fosses limitant fortement l'accès aux engins agricoles*

### (3) Pose d'anneaux et Biosécurité

Afin de lutter contre les contaminations via la faune sauvage (brucellose, Aujeszky, SDRP, PPA, PPC), les éleveurs doivent mettre en place des grillages enterrés autour des parcs ainsi que des clôtures électriques. Ces clôtures doivent interdire tout contact direct entre la faune sauvage (type sanglier) et les truies. Un fouissage excessif des truies peut endommager ces installations et les rendre perméables à la faune sauvage. La clôture ne remplit alors plus son rôle de biosécurité. Cela nécessite des réparations régulières pour rester efficace.



*Figure 6. Grillage de protection en partie déterré*



*Figure 7. Poteaux de clôtures endommagés par un fouissage excessif*

#### (4) Impact environnemental

- **Destruction du couvert végétal**

La présence d'une végétation herbacée dans les parcs à truies permet de limiter les pertes de nutriments organiques issus notamment des déjections animales (azote, phosphore...) dans l'environnement, selon de multiples travaux réalisés en France (Tricot, 1998) ou à l'étranger (Eriksen et al, 2006b). La pose d'anneau contribue fortement au maintien d'un couvert végétal de qualité (Maupertuis et al, 2004). Une étude menée au Danemark comparant des lots de truies gestantes avec et sans anneaux, a montré que l'anneau permettait de maintenir une couverture de sol à 38% contre 14% pour des truies sans anneaux (Eriksen et al, 2006a). C'est essentiellement pour des raisons environnementales que l'anneau est largement utilisé dans les élevages de truies plein-air biologique au Danemark. Par ailleurs, le maintien d'un couvert végétal de qualité permet de favoriser le pâturage et peut contribuer à diminuer la consommation d'aliment par les truies en gestation.

*Les photos ci-après illustrent la présence de sol nu induit par la dégradation du couvert par les truies (et donc des élevages soumis aux risques précisés au paragraphe ci-dessus).*







*Figure 8. Présence de sol nu induit par la dégradation du couvert par les truies*

- **Dégradation des arbres et haies présents sur les parcours**

La présence de haies et d'arbres dans les parcs plein-air contribuent au confort thermique des truies et favorise une bonne intégration paysagère des élevages plein-air. Ils sont, à ce titre, encouragés dans le cadre du futur règlement AB. Un comportement de fouissage exercé par des truies sans anneau peut endommager fortement certains arbres.



*Figure 9. Arbres et haies dégradées par le comportement de fouissage des truies*

#### (4) Conditions de travail et accès du matériel

Les parcs pour truies en plein-air sont aménagés de manière à pouvoir circuler facilement avec des engins agricoles et à pied afin d'effectuer diverses opérations de soins aux animaux (alimentation, observation des porcelets sous la mère...) et déplacer les cabanes régulièrement pour favoriser la répartition des déjections, favoriser la pousse de l'herbe, et limiter les risques d'infections parasitaires par exemple. Ces opérations relevant du travail quotidien de l'éleveur doivent s'effectuer dans les meilleures conditions pour le confort de travail de l'éleveur, et par conséquent, le confort des animaux. Dans le cas de parcs très fortement détériorés certaines de ses opérations se révèlent très compliquées à gérer voire impossible, faute d'accessibilité pour des engins agricoles (et qui peut perdurer durant l'été lorsque le sol redevient sec mais avec beaucoup de trous et ornières).



*Figure 10. Cabane de parc à truie allaitante inaccessible pour un engin agricole*

## **Annexe : témoignages des éleveurs interrogés.**

### **Bibliographie**

Berger et al., 1997. Perinatal losses in outdoor pig breeding : a survey of factors influencing piglet mortality. *Ann. Zootech.*,46, 321-329.

Ogel S. et Cornier K., 1995. Mesure de l'impact des élevages de truies en plein air sur l'environnement et recommandations de conduite d'élevage. Rapport Chambre Agriculture Mayenne.

R.I. Horrell, P.J. A'Ness, S.A., Edwards, J.C. Eddison, 2001. The Use of Nose-Rings in Pigs: Consequences for Rooting, Other Functional Activities, and Welfare; *Animal welfare (South Mimms, England)* 10(1):3-22

Tricot G., 1998. Atelier plein air de la station expérimentale porcine des Trinottières : état des connaissances et prospectivessur l'effet du chargement sur l'enherbement des parcs et l'environnement. Rapport de stage. ESA Angers, 35 p + annexes

Eriksen, J.; Studnitz, M.; Strudsholm, K.; Kongsted, A.G. and Hermansen, J.E. 2006a. Effect of nose ringing and stocking rate of pregnant and lactating outdoor sows on exploratory behavior, grass cover and nutrient loss potential. *Livestock Science*, 104, pp. 91-102.

J. Eriksen, J.E.Hermansen, K.Strudsholm, K. Kristensen, 2006b. Potential loss of nutrients from different rearing strategies for fattening pigs on pasture. *Soil Use and Management*, September 2006,22,256–266.

F. Maupertuis, Dubois A., Boulestreau A.L., D. Bellanger, J. Noblet, Meunier Salaun M.C., 2004. Valorisation de l'herbe par les truies élevées en plein air synthèse des essais menés dans les Pays de la Loire et à la Station des Trinottières de 1996 à 2003. *Techniporc*, vol.27, n°5 – 2004 ;